



**Assurinfo** > **Productivité** > [Standardisation sectorielle des échanges électroniques données : release 01.01.2015](#)

## Standardisation sectorielle des échanges électroniques données : release 01.01.2015

Assurinfo N° 30 | 3 octobre 2013 | Productivité

Dans le cadre des « Service Label Agreements » (SLA) sectorielles, le contenu du release 01.01.2015 a été présenté le 23 septembre aux entreprises d'assurances et sociétés qui développent des logiciels pour les courtiers.

L'objectif des release(s) reste clairement de continuer à permettre à tous les acteurs (assureurs, agents, courtiers, sociétés de software) de s'échanger des données de qualité en évitant le double encodage et de gagner ainsi en productivité.

Michel Pirson, président du groupe de travail mixte Normalisation, a invité les assureurs à augmenter la qualité de leurs réponses à une demande de tarification et à mettre pleinement en œuvre le contenu des release précédents.

Il a rappelé que la nouvelle législation relative à la bonne information du consommateur devrait entrer en vigueur au 1er janvier 2014. La réglementation comprendrait notamment une ventilation de primes par garantie ainsi qu'une transparence accrue de tous ses éléments constitutifs. La FSMA sera chargée d'opérer des contrôles quant au respect des dispositions légales.

Les acteurs qui n'émettront pas leur avis d'échéance (quittance) selon les normes "Prenot type II" s'exposent à des sanctions.

Le contenu du release 01.01.2015 est à nouveau « léger » et doit permettre aux assureurs et sociétés de logiciels pour courtiers de se mettre à niveau par rapport aux release(s) précédents.

Ce release 01.01.2015 porte sur les éléments suivants :

- ▶ Garanties de type R.C., y compris leurs franchises ;
- ▶ Sous-ensembles des messages sinistres ;
- ▶ Preneurs - nouvelles notions rajoutées ;
- ▶ Véhicules - check-digit sur le numéro de châssis ;
- ▶ Garanties génériques- montants des primes ;
- ▶ Garanties vie/investissements - détails supplémentaires ;
- ▶ Flottes - Recommandation Veridass 2.0 ;
- ▶ Avis en cas de mandat - avis au producteur déposé ;
- ▶ Documents annexes - notion de signature .

Une information détaillée sur ce release se trouve [www.telebib2.org](http://www.telebib2.org).

En conformité avec les conventions sectorielles, la période de développement et de tests à réaliser au sein des entreprises d'assurance démarre le 1er janvier 2014 pour s'achever au 1er octobre 2014, date de mise en marche pour être prêt au 1er janvier 2015.

Benoît Montens  
[om@assuralia.be](mailto:om@assuralia.be)



### RECHERCHE

### PAR THÈME

#### Branches confondues

- Affaires européennes
- Conseil d'administration
- Consommateurs
- Distribution
- Droit
- Edito
- Fiscalité
- Formation
- Général
- Risk & Finance
- Social
- Varia

#### Branches

- Accidents du travail
- Assistance
- Auto
- Crédit/Cauton
- Incendie et vol
- Protection Juridique
- Réassurance
- Responsabilité
- Santé
- Transport
- Vie

#### Fraude

#### Productivité

### ARCHIVES

**N° 34 | 17 novembre 2016**

**N° 33 | 10 novembre 2016**

**N° 32 | 27 octobre 2016**

**N° 31 | 20 octobre 2016**

**N° 30 | 13 octobre 2016**

**Toutes les archives**